

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MANOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, conjointement avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour la Belgique, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres parties du royaume.

# Mathieu Laensberg

## GAZETTE DE LIÈGE

### EGYPTE.

Alexandrie, le 25 juin. — Le vice-roi emploie des sommes considérables pour former son armée à l'européenne, et 30,000 hommes sont maintenant exercés à la manœuvre dans les environs du Caire. On dit que le projet de ce pacha est de porter son armée à 100,000 hommes. Le général Boyer dirige en chef toutes les forces égyptiennes; son traitement est de 12,000 écus par an. Il a sous ses ordres beaucoup d'officiers français, et a fait renvoyer tous les instructeurs italiens. Il y a peu de jours, un de ces derniers envoya un cartel au colonel Gaudin, et le tua en champ clos. Le vice-roi a pris des mesures sévères pour empêcher par la suite de tels événemens.

La récolte des cotons cette année a été très mauvaise. Cette circonstance porte un coup fatal aux finances du pacha, et déjà quarante-neuf navires anglais ont dû quitter le port d'Alexandrie sans pouvoir être chargés. Les fromens que l'Égypte exportait tous les ans ont éprouvé également un grand déficit. On croit que ces malheurs doivent nuire d'une manière particulière aux entreprises du pacha contre la Grèce.

Le monopole qu'exerce ce satrape surpasse toute croyance. En 1824, l'Égypte a exporté en Angleterre 42,000 balles de coton, dont 3,311 seulement pour le compte du commerce. Les Perses qui sont venus de Calcutta en Égypte pour y introduire la culture de l'indigo, après avoir communiqué leur secret, ont été renvoyés sans avoir reçu les 10,000 piastres de récompense que le pacha leur avait promises.

### ESPAGNE.

Cadix, le 14 août. — Les lettres de Séville annoncent qu'on continue d'y faire de nombreuses arrestations; mais elles ajoutent qu'à présent presque toutes les personnes qu'on arrête appartiennent aux dernières classes du peuple.

Madrid, le 18 août. — Les généraux Zambrano, San-Roman, Espana, les plus fermes soutiens du trône de Ferdinand, sont toujours à cheval; ils ne se déshabillent point, et veillent autour du trône menacé, en sujets fidèles et dévoués. Nous osons nous porter garans que tant qu'ils seront à la tête des troupes qui forment la garnison de cette capitale, les efforts des factieux seront vains; la tranquillité n'a pas un instant été troublée par la narration de ces événemens; chacun observe et semble attendre, une décision sinon de la France, du moins de la Providence divine, qui ne permettra pas sans doute que Ferdinand, à peine échappé d'un péril imminent, retombe dans un autre.

On vient d'arrêter un moine de l'ordre de la Trinité; parmi une quantité de papiers importans et qui jetteront un grand jour sur les événemens actuels, on a trouvé chez lui une somme d'environ 50,000 francs en pièces d'or.

Tolosa, le 22 août. — Nous recevons dans ce moment des lettres de l'Aragon, qui font pressentir que de grands malheurs vont y avoir lieu; les moines se donnent beaucoup de mouvement et ne cessent de dire au peuple: *Ne craignez rien, tout se passera tranquillement.* Ces messieurs ne cachent plus leur but, et ils proclament partout Carlos, roi des Espagnes.

— On écrit de Bayonne, 23 août:

« Les lettres du commerce arrivées ici par le courrier de ce matin, de divers points de la Péninsule, ne parlent que de la levée de boucliers de Bessières; ses ramifications paraissent s'étendre depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à la bicoque d'Irati. Des estafettes et des courriers arrivés de Madrid dans la journée d'hier, et tout ce que nous avons pu recueillir, c'est que la position du roi Ferdinand, est d'autant plus critique, que les troupes qu'on envoie contre les révoltés, font cause commune avec eux. (Quotid.)

L'Étoile accuse ce soir, dit le Constitutionnel, de fausseté les nouvelles de l'Espagne tirées du *Mémorial bordelais*; elle nous a révélé, dit-elle, tout ce qu'elle sait jusqu'au 22, et elle l'a appris par les courriers extraordinaires et par le télégraphe. Nous pouvons à notre tour croire qu'elle ne nous a pas tout dit, et que ses nouvelles officielles subissent d'étranges réductions.

— Dans ce moment, il arrive ici des nouvelles de Madrid par un courrier extraordinaire, et quoiqu'en ait dit hier l'Étoile:

« L'infant don Carlos a été mis aux arrêts par le roi.

« Toute la famille Bessières, sa femme, son fils, officier dans le 5<sup>me</sup> de cavalerie légère, ainsi qu'un chef de royalistes nommé Cuebillas, ont été arrêtés.

« Les troupes qui ont été envoyées contre celles de Bessières, ont trahi la cause du roi, et se sont réunies à celles du chef des rebelles.

« La fin de cette dépêche indique assez que Bessières lui-même n'est point compris dans la désignation de la famille Bessières dont on annonce l'arrestation.

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 août. — Deux pairs d'Angleterre viennent de mourir presque en même temps, le comte Donoughmore et le comte de Mar. — M. Canning et sir Walter Scott se trouvent aux Jacs de Westmoreland, où il y a une réunion d'un grand nombre de personnes de distinction.

### FRANCE.

Paris, le 30 août. — La *Circé* est entrée en rade de Brest, le 29 août. Elle est partie de Saint Domingue le 20 juillet, ayant à bord trois envoyés de Saint Domingue. On attendait les paquets de M. de Mackau pour les envoyer au ministre par estafette.

On se rappelle que le rédacteur et l'imprimeur de la *revue méridionale* furent acquittés il y a quelque temps par le tribunal correctionnel de Toulouse. Le ministère public interjeta appel de ce jugement. Le 24 de ce mois la cause fut portée devant la cour royale de Toulouse.

M. le conseiller Garisson a fait un rapport sur l'affaire avec une netteté et une précision remarquables.

Ce magistrat a donné lecture de l'article incriminé, conçu en ces termes: « M. de Bonald a dit quelque part: *il n'y a d'indépendans sur la terre que le pouvoir public et le pouvoir domestique. Le père de famille et le roi ne relèvent que de Dieu.* Cette pensée, complètement fautive, est cependant conforme à certaines paroles que M. de Lamartine, dans son poème du Sacre, a mises dans la bouche de l'archevêque. Le père de famille n'a qu'une autorité limitée sur ses enfans, cette autorité est restreinte, modifiée, tempérée par les lois. Charles I<sup>er</sup>, Jacques II, Louis XVI, sont d'illustres exemples qui témoignent contre l'indépendance absolue des rois. On sent où le prétendu principe d'indépendance mènerait la société sous un Néron. Dans une société bien ordonnée, rien n'est arbitraire, rien n'est indépendant; le roi, comme le chef de famille, dépend des lois. »

L'avocat-général a soutenu l'accusation. Il a rappelé ces deux phrases: *Charles I<sup>er</sup>, Jacques II, Louis XVI, sont d'illustres exemples qui témoignent contre l'indépendance absolue des rois. On sait où le prétendu principe d'indépendance mènerait la société sous un Néron.* Il a prétendu qu'elles contenaient les phrases les plus odieuses contre l'inviolabilité des rois.

Un des premiers avocats de la France, M. Romiguières, a répondu à l'accusation par une éloquente improvisation dans laquelle a éclaté toute l'indépendance de son caractère. Il s'est attaché d'abord à prouver la fausseté de cette proposition de M. de Bonald que *le père de famille et le roi ne relèvent que de Dieu.* Il a soutenu ensuite que M. d'Aldeguier avait pu, pour combattre cette maxime, avancer avec raison, et sans porter atteinte aux droits du trône, que les rois dépendent des lois. L'exemple des trois princes infortunés cités dans la *Revue* a eu pour objet unique de faire voir qu'en fait, les monarques comme les autres hommes ne jouissent pas d'une indépendance absolue, puisqu'ils dépendent des événemens. D'un autre côté, en rappelant le souvenir de Néron, l'auteur a voulu établir qu'en droit, cette indépendance absolue ne pouvait être en harmonie avec les principes et le bien de la société. Quelle autorité plus imposante que la charte dont l'observation est garantie par le serment le plus solennel, pour faire sentir que la prétendue indépendance absolue des rois n'est qu'une chimère, et qu'ils sont eux-mêmes soumis aux lois qui régissent leurs peuples. C'est d'après ces explications que M. Romiguières a réclamé le maintien de la décision des premiers juges.

Après une heure de délibération, la cour a confirmé le jugement attaqué.

Cours de la bourse du 30 août. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance, du 22 mars 1825, 102 fr. 35 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. — 3 p. 0/0: jouiss. du 22 juin, 72 fr. 00. — Act. de la banque, 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 46 1/2. — La fin du mois. *Cinq pour cent.* A 2 heures 102 fr. 35 c., à 3 heures 102 fr. 35 c. *Trois pour cent.* A 2 heures 71 fr. 11 c., à 3 heures, 72 5.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

LONDRES, LE 27 AOUT. — Tous les préparatifs du départ de lord Cochrane pour la Grèce sont à peu près complétés, et à moins que des obstacles imprévus ne se présentent, le tout sera achevé vers la mi-septembre. Telle est au moins l'opinion des personnes qui sont censées les mieux informées sur cet objet. On ne connaît pas encore positivement le nombre exact des bâtimens à vapeur qui seront employés à cette expédition, mais on sait qu'il sera considérable, à cause des avantages supérieurs qu'ils offriront dans les eaux basses et étroites des mers de la Grèce. Il ne reste pour achever l'acquisition du nombre requis qu'à s'entendre sur le prix. On croit que lord Cochrane devancera la flotille avec un seul vaisseau, afin de se concerter avec les autorités grecques et ne pas perdre un moment pour combattre aussitôt que le reste de l'expédition l'aura rejoint. On n'a pas de données positives sur le nombre de vaisseaux qui, outre les bâtimens mentionnés ci-dessus, seront à sa disposition; mais il est certain que la frégate avec laquelle lord Cochrane est arrivé en Angleterre, et qui est maintenant mouillée à Spithead, en fera partie.

On nous assure que ce vaisseau est la propriété particulière de sa seigneurie, qu'il l'a achetée de ses propres deniers, et sous le prétexte de forcer le gouvernement du Chili de faire droit à ses réclamations. On dit encore que l'équipage entier est composé de marins anglais, et qu'à l'exception du pavillon, il n'y a rien que S. M. britannique puisse réclamer comme appartenant à elle. (Times.)

Augsbourg, le 21 août. — La capitulation de Missolonghi est démentie par les lettres les plus récentes des îles Ioniennes et des ports autrichiens de l'Adriatique.

— On a reçu hier à Londres, dit le *Courrier*, (n. du 27 août), une lettre particulière de Smyrne, du 19 juillet, ainsi conçue : « Nous avons peu de nouvelles de la Grèce. Le bruit court que Colocotroni a battu Ibrahim-pacha près de Napolé, et qu'il l'a blessé. On dit aussi que Pétro, avec 3000 Albanais, a mis en déroute 3000 Arabes qui étaient débarqués de Candie. On a découvert une conspiration à Napolé, et les instigateurs de ce complot ont été fusillés. J'ai beaucoup d'espoir que tout ira bien. »

#### PAYS-BAS.

LIEGE, LE 2 SEPTEMBRE.

Le roi ayant agréé l'hommage de l'opéra du *Barmécide*, a fait remettre à l'auteur, M. de Peellaert, une bague en brillants.

— Les états-députés de la Flandre occidentale viennent d'adopter une taxe sur les chiens qui sera perçue, dans toute l'étendue de la province, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1826; il sera payé par chien lévrier 12 fl.; par chien terrier et de chasse 1 florin.

Pour toute autre espèce, à l'exception des chiens de berger, comptés à raison de deux pour chaque troupeau, 1 florin.

— Le *Journal de Gand* contient une lettre datée d'Amiens, le 25 août, qui rend compte d'une distribution de prix du collège des jésuites de Saint-Acheul. Sept jeunes Belges ont remporté des prix. Ce collège renferme environ huit cents élèves.

— Le *Journal de Bruxelles*, contient aujourd'hui un exposé des anciens édits sur l'enseignement de la philosophie dans la ci-devant université de Louvain, et en cite un de l'année 1695 qui est remarquable. Comme beaucoup de jeunes gens par un motif quelconque, et notamment pour abrégier le temps, allaient faire leurs études et recevoir leurs degrés dans des universités étrangères, le souverain (le roi très-catholique d'Espagne) ordonna qu'à l'avenir nuls ne seraient admis aux charges publiques tant ecclésiastiques que séculières qui requièrent le degré de licence (et l'on sait que les principales cures des Pays-Bas n'étaient conférées qu'à des licenciés ou promus dans la faculté de philosophie); à moins d'avoir effectivement étudié l'espace de 4 ans à une université de son obéissance, etc.

Cet édit a été renouvelé par l'empereur Charles VI, père de Marie-Thérèse, le 20 octobre 1731.

— Une lettre particulière de Paris nous annonce que beaucoup de bruits circulent sur la prochaine rentrée des troupes françaises en Espagne et sur le rétablissement de la censure motivé par cette circonstance. Cette même lettre dit que le renvoi de M. de Villele est décidé. (*Currier des Pays-Bas.*)

— Les journaux de la ligue lèvent le masque; ils applaudissent à ces bandes qui viennent de tirer l'épée contre leur roi. La *Quotidienne* célèbre le même jour Bessières et insulte à lord Cochrane. Le *Trapiste* à Madrid, voilà son héros, Ibrahim dans la Morée, voilà son dieu! Elle est chrétienne en Espagne et mahométane en Grèce, ou plutôt elle est turque partout.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSEBERG.

Tongres, le 31 août 1825.

Persuadé, Messieurs, que tout ce qui a rapport au bien commun trouve toujours un favorable accueil dans votre estimable journal, j'espère que vous voudrez bien y insérer quelques mots sur l'intéressante cérémonie qui vient d'avoir lieu dans notre ville.

La journée du 30 août a été consacrée aux exercices publics des élèves de notre collège. L'érection de cet utile établissement date à peine d'une année, et déjà les élèves ont fait preuve des plus grands progrès.

D'aussi heureux résultats, obtenus en si peu de temps, prouvent assez en faveur de la méthode employée dans le collège, et des professeurs qui sont chargés de l'appliquer.

Le lendemain a eu lieu la distribution des prix, en présence de MM. les membres de la régence et d'une nombreuse assemblée. Un discours relatif à cette circonstance si heureuse pour la jeunesse, prononcé par M. Koenders, directeur du collège, a pénétré dans tous les cœurs, et a jeté dans l'esprit des élèves auxquels il était spécialement adressé des germes de vertu et de morale que l'instruction ne tardera pas à y développer.

La ville de Tongres saura sans doute apprécier les avantages attachés à cet établissement utile élevé dans son sein, et dû à l'activité d'un gouvernement qui place au rang de ses premiers devoirs celui d'éclairer le peuple qui vit sous ses lois constitutionnelles.

agréé, etc.

Un abonné.

#### ÉPIGRAMME A MONSIEUR LE COMTE DE VILLELE.

Brochure in-8° avec cette épigraphe :

..... Et nos  
Consilium dedimus Sylla, privatus ut altum  
Dormiret.....

Les *adieux* à Sidi-Mahmoud ont révélé à la France un poète de plus. Il est entré dans la carrière avec cette audace naturelle à la jeunesse. Le tableau des ridicules, de l'hypocrisie et de la corruption que présente son pays, a révolté son âme. Pressé du besoin de répandre au-dehors les sentiments qui la remplissaient, et de flétrir tant de vils courtisans, qui ne quittaient le palais de la bourse que pour les salons des ministres, et leurs repas somptueux que pour les prédications des missionnaires ou les conférences des jésuites, c'est du fouet vengeur de Juvénal qu'il s'est armé; *facit indignatio versum*, dit-il, et son vers a tout le mordant, l'énergie et l'impétuosité du poète romain.

L'ÉPIGRAMME A M. DE VILLELE a suivi de près les *adieux*; et cette nouvelle production confirme pleinement les espérances que le jeune écrivain (M. Barthélemy) a fait concevoir dès son début. Ce qui la distingue, c'est le mouvement, la chaleur et l'ironie, mais une ironie amère et sanglante. Nous ne pensons pas que M.

de Villele attaqué de toutes parts, pressé vivement par de nombreux ennemis et menacé d'être entraîné dans le naufrage de ses trois pour cent, prenne le temps de lire cette épigramme, et veuille surtout profiter des conseils qu'elle renferme. A demain, dira-t-il; mais demain l'heure de la retraite aura sonné, peut-être, et les vers adressés au ministre en faveur, viendront remplir les loisirs du ministre disgracié.

L'auteur qui connaît le *mollia fandi tempora* choisit pour se faire écouter l'heure où les flots des adorateurs de la fortune se retirant du somptueux hôtel de la rue de Rivoli, leur patron superbe, fatigué de leurs adulations éprouvées avec le dégoût de ces éloges menteurs le besoin d'entendre un langage libre et les accents de la vérité.

Minuit sonne au château; ton vaste ministère,  
Comme en un jour de baisse, est triste et solitaire;  
Chassés par le sommeil, tes mille courtisans  
Ebranlent le pavé sous leurs landau pesans,  
Et libres, jusqu'au jour, du soin qui les enchaîne,  
Regagnent au galop leurs hôtels d'outre-Seine.  
Tout a fui. Tes valets, baillant sur le balcon,  
Echangent des *bonsoir* en langage gascon.  
J'évite l'estafier qui, d'une arme offensive,  
Assomme un citoyen en lui criant *qui vive*, (1)  
Je charme ton cerbère, et d'un pas familier,  
Comme l'ami Franchet, je monte l'escalier,  
Que parent des tissus plus moelleux que l'hermine,  
Et qu'un globe d'émail de ses yeux illumine.  
Nous sommes seuls, écoute; un poète parfois  
Peut donner des conseils aux conseillers des rois.

Voyons quels peuvent être ces conseils que l'humble poète se permet d'adresser à l'excellence-toute-puissante :

Tes destins sont remplis; descends, descends du trône  
Sur lequel te plaça le dieu de la Garonne;  
Sans doute, il serait doux, à l'abri d'un grand nom,  
Comme Melchisedec, ministre *in æternum*,  
D'endosser la simarre, et d'attendre à son aise,  
A l'hôtel Rivoli, les cyprès de Lachaise.  
Mais de triste leçons doivent l'avoir appris  
Qu'un ministre jamais ne vieillit à Paris;  
As-tu donc oublié que tes pieds téméraires  
Ont marché sur le corps de soixante confrères?  
Ces favoris d'un jour, ces aigles du sénat  
Se sont évanouis dans un conseil d'état.  
Crois-tu que la fortune, à ta voix attendrie  
T'ait choisi tout exprès pour clore la série,  
Et que dans ton hôtel jamais un successeur  
Ne sera de ton lit le second possesseur?  
Hélas! tes pièces d'or, en ton coffre amorties,  
Tes trente millions de rentes converties,  
Tes serviles journaux, tes somptueux repas  
Du destin de Fouquet ne te sauveront pas.  
Tu n'es pas né dévot, Mont-Rouge te menace,  
Les jésuites bientôt vont demander ta place,  
Et leur aide-de-camp, l'apôtre O'Mahoni,  
En latin te dira: *Migrate, coloni*.

Après avoir engagé le ministre à abdiquer de lui-même un pouvoir si envié et si peu regrettable, le poète cherche à lui prouver ironiquement qu'il a fait assez pour sa célébrité et lui rappelle les divers travaux qui ont signalé son règne :

Que peux-tu regretter? Rien ne manque à ta gloire,  
Ton front reluit encor de la double victoire  
Qui soumit à tes pieds ces terribles rivaux (2),  
Si vains de leurs discours, si fiers de leurs travaux.  
Ils sont tombés tous deux; le poète sublime,  
Qui jadis soupira l'hymne saint de Solyme,  
Qui, dans sa vie errante, attacha son grand nom  
Au cirque de Titus, aux murs du Parthénon,  
Se vit, par un billet d'un petit secrétaire,  
Chasser de son hôtel comme un surnuméraire. (3)  
Ainsi nous avons vu ton crédit à zéro  
La nuit qu'un régiment prit le Trocadéro;  
Déjà La Bourdonnaye, orateur et prophète,  
A tout son côté droit annonçant ta défaite,  
Inscrivait ton *ci-gît* sur l'île de Léon;  
Alors, seul contre tous, plus grand que Scipion,  
Par le peuple accusé, tu saisis l'oriflamme,  
Et, la croix sur le sein, volant à Notre-Dame,  
Tu mêlas ta voix pure aux voix des courtisans  
Qui chantaient *Te-Deum* depuis trente six ans.  
Mais pourquoi te bercer de ces vaines paroles!  
Ton esprit est blasé sur les plaisirs frivoles  
Que donne un fol orgueil au vulgaire hébété;  
La pompe de ton rang ne t'a jamais flatté;  
L'amour du bien public, vertu d'une âme honnête,  
Seul te fit résister au choc de la tempête;  
Que n'aurais-tu pas fait pour conserver au roi,  
En chassant les rivaux, un homme tel que toi?  
Aussi l'avons-nous vu, maîtrisant les obstacles,  
Rendre au siècle présent le siècle des miracles;  
Car tu viens de placer le trône sous l'autel,  
La France dans Paris, Paris dans ton hôtel.  
Quel éloge en deux vers! et cette ingrate France  
T'étonnait de sifflets pour toute récompense!

Le poète rappelle au ministre le nombre de ses ennemis qui ne cessent de se grossissant; et comme la reconnaissance n'est pas la vertu des cours, reconnais, lui dit-il, parmi tes plus grands adversaires,

Et ceux qui de bravos t'ont jadis accablé  
Quand l'ordre aérien par Chappe signalé (4)

(1) Les journaux français ont retenti des plaintes d'une personne qui avait été maltraitée par la sentinelle du palais des finances.

(2) MM. de Montmorency et de Châteaubriand.

(3) On n'a pas oublié avec quelles formes inconvenantes M. de Châteaubriand fut renvoyé du ministère.

(4) Chappe, directeur des télégraphes qui ont été en France dans une grande activité au moment des élections.

Faisait tomber du ciel, comme par sortilège,  
L'émigré candidat dans l'urne du collège;  
Ceux qui naguère encor d'une commune voix  
T'ont proclamé leur chef, dans le palais des lois,  
Tous, contre toi ligés par un saint fanatisme,  
La coquille à la main, demandent l'ostracisme,  
Du même ton qu'aux jours où, las de rominer,  
Ils criaient la clôture à l'heure du dîner.  
Pour punir tant d'ingrats point de conseil timide,  
Villele, fais-toi grec, tranche de l'Aristide,  
Et dans le *Moniteur*, qu'on savoure demain  
Ta sentence d'exil écrite de ta main.  
Jamais, depuis quatre ans, pour un tel sacrifice  
Le moment à ton choix ne s'offrit plus propice.  
Laisse à ton successeur le comique embarras  
De débrouiller, au clos des Filles Saint Thomas,  
Avec tous les Necker de la *Quotidienne*,  
Le nœud, sans boîtes, lié par la main gardienne.

Ces citations doivent suffire pour justifier les éloges qui ont accueilli cette production à son apparition toute récente; et pour faire apprécier le mérite et le courage de l'écrivain. Il paraît résolu à poursuivre la carrière dangereuse où il s'est engagé, si nous en jugeons du moins par les derniers vers. C'est un cri de guerre poussé contre une faction puissante, celle des jésuites, qui aujourd'hui marche, enseignes déployées, dans ce bienheureux pays de France.

Adieu; je vais chercher une proie à ma haine,  
Les boues de Loyola m'attendent dans l'arène;  
J'y cours; je veux, armé du fouet de Jovénal,  
Arracher ces Cacus à leur antre infernal;  
Je veux, les dépoignant du manteau catholique,  
Les montrer tout hideux sur la place publique,  
Et d'un bras engourdi ramenant la vigueur,  
Stigmatiser leurs fronts d'un tambe vengeur.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros la quatrième édition de l'*Observateur au XIX<sup>me</sup> siècle*. M. de Saint-Prospère a travaillé à cet ouvrage remarquable qui se trouve maintenant augmenté d'un volume. En attendant que nous en puissions donner une analyse plus complète, nous allons offrir à nos lecteurs une citation qui, nous n'en doutons pas, fera aimer l'auteur, avant même de connaître son livre. Nous choisissons le morceau qui termine le chapitre sur l'amitié.

« Je demande qu'on permette l'amitié dans l'intérieur de la famille, je ne parle pas de celle qu'une sœur inspire, elle m'a été refusée; mais j'ai éprouvé qu'il est doux de s'aimer entre frères. Partout, l'union, c'est la force; ici, l'union, c'est le bonheur. Plus on avance dans la vie, plus les affections disparaissent: les richesses créent les chiens, mais font fuir les vrais amis; conservons donc celui qui nous a été donné par la famille; ne le perdons pas un instant de vue; enlaçons notre sort dans le sien. Pour être cru je livre mon secret. J'ai un frère; nous sommes deux et cependant nous ne formons qu'un. On ne s'y trompe pas: qui aime l'un aime l'autre, qui offense l'un blesse l'autre. Nous sommes divers par la ressemblance, l'esprit, la conversation et les habitudes, notre individualité est plus que distincte, elle est tranchante; mais nous nous rejoignons par toutes les affections, nous concédons par toutes les opinions; sans battre de même nos cœurs battent ensemble; d'accord, notre raison marche à leur mesure; ce que nous sommes, nous l'avons toujours été, nous n'avons pas voulu nous aimer, seulement nous avons toujours vécu nous aimant; nous sommes frères de naissance, notre amitié a grandi avec nous, nous l'avons laissé faire. Le bonheur nous est venu d'habitude, mais cette habitude, c'est notre vie, c'est nous. Nous avons été un temps éloignés l'un de l'autre, mais jamais séparés. J'avais mon frère avec moi et il m'avait avec lui; nous nous entendions. A mon retour, nos opinions politiques ont été les mêmes; elles ne nous venaient pas de l'éducation, pas plus de la discussion, nous n'en avions jamais parlé. Voilà l'amitié telle que la fait la famille, simple, à la portée de tous, ne coûtant rien; rapportant beaucoup. Qu'on y réfléchisse attentivement, l'indifférence fraternelle est un commencement de dissolution sociale; voulons-nous être citoyens, soyons d'abord hommes. »

Les journaux de Paris publient le prospectus d'un ouvrage d'une utilité si générale que nous croyons devoir en reproduire quelques passages. M. Charles Dupin a conçu la pensée d'ouvrir un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, à l'usage des chefs et sous-chefs d'ateliers et de manufactures.

Les applications de ce cours ne s'étendent pas seulement aux fabrications des grandes manufactures, mais aux plus simples professions et aux arts mécaniques les plus ordinaires, ainsi qu'à la pratique des beaux-arts. Ainsi l'architecte, le charpentier, le menuisier et le maçon, le sculpteur, le peintre et le graveur, ont, chacun dans ce qui le concerne, un besoin de notions variées, essentielles, soit de géométrie, soit de mécanique; le cours que nous annonçons ne néglige l'application de ces deux sciences à aucune de ces professions. Les connaissances qu'il explique sont nécessaires à tous les artistes qui ont des opérations mécaniques à effectuer; par exemple, au chirurgien, à l'anatomiste, etc. Enfin, le nombre des arts et métiers qui peuvent en tirer des secours s'élève à plus de cent cinquante.

Dans quelques grandes villes de France, d'anciens élèves de l'école polytechnique et de savants professeurs se sont empressés de répondre à l'appel que leur a fait M. Charles Dupin; d'autres généreux citoyens se proposent de suivre cet exemple. Afin de leur fournir un ouvrage qui puisse servir de texte à leurs leçons, M. Charles Dupin va publier celui que nous annonçons.

Cet ouvrage ne suppose dans les personnes qui voudront l'étudier d'autres connaissances que celles des quatre règles de l'arithmétique. L'ouvrage s'imprimera par cahiers contenant chacun une leçon, avec la planche relative à cette leçon.

Les élèves de l'industrie pourront acquérir chacune de ces leçons au prix de 40 centimes. Mais ils devront cependant souscrire pour l'ouvrage entier qui n'aura pas plus de 3 volumes.

On annonce comme étant en ce moment sous presse un nouveau roman de l'auteur du *comte de Villamayor*. On le dit écrit avec un grand intérêt et surtout avec une énergie et une audace qui ne manquent pas d'exciter l'ire de M. de Bellart et de provoquer un bon républicain.

La brochure de M. de Salvandy, sur l'*Emancipation de Saint-Domingue* vient de paraître. C'est du sein des deux écoles qui représentent plus fidèlement les opinions du siècle que sont sorties des approbations sans réserve, pour ce grand acte politique qui atteste d'une manière si éclatante, la force de la raison et la puissance de l'industrie. Le *Journal du Commerce* a parlé pour l'école industrielle (voir n<sup>o</sup> 195), en même temps que des réunions de négociants faisaient frapper des médailles; l'école philosophique trouve aujourd'hui un interprète dans M. de Salvandy, qui sous des formes moins dégagées et moins libres, en défend au fond les principes.

Il y a deux parts à faire dans cette brochure, l'une toute politique, l'autre plus générale, qui considère la question dans ses rapports avec l'industrie française, et où l'auteur a présenté un éloquent et rapide tableau de diverses révolutions de Saint-Domingue.

« Il y a près de trois siècles et demi, le 6 décembre 1492, Christophe Colomb aborda aux rivages de cette île vaste et féconde. Deux ou trois millions d'Indiens y coulaient, au dire des historiens espagnols, une vie pastorale et fortunée. Six ans après, de ces millions de créatures humaines, environ vingt mille vivaient encore. Pour ce qui est du reste, la guerre et la paix, les chasses impitoyables et d'homicides fêtes, le canon, les bûchers, les chiens dressés au carnage en avaient fait justice. En vain des moines dignes de leur ministère, les dominicains et Las Casas essayèrent de sauver les derniers débris de ces tribus naguères si heureuses. L'esclavage les acheva. Quelques familles espagnoles végétaient depuis plus de cent ans presque ignorées sur cet immense tombeau quand, vers 1610, des aventuriers français s'établirent dans une île du voisinage. Brigands infatigables, pirates cruels, qui plaçaient à leur tête les plus féroces d'entre eux, ils se jetaient, au retour de leurs expéditions sanglantes, dans les vastes plaines de Saint-Domingue pour donner la chasse aux animaux sauvages qui restaient encore à tuer. L'Espagne eut beau se plaindre de cette violation des droits que lui avait donnés le massacre de la nation indigène: les boncariens, les frères de la côte, comme ils se nommaient, prirent racine. En 1663, quatre cents d'entre eux s'étaient adonnés aux soins de la culture: la France s'occupa de ces colons, leur envoya des femmes qui se vendirent à l'enclère, qui quelquefois ne s'affermèrent à la colonie que par bail de deux ou trois années. Ce n'était pas assez pour repeupler Haïti et défricher le sol. On profita de ce qu'après une longue résistance Louis XIII avait permis la traite des noirs, convaincu par cet argument que faire les hommes de Guinée esclaves était l'unique manière de les faire chrétiens. On en transporta quelques milliers à Saint-Domingue pour remplacer la race éteinte: ils se mirent à la venger, dès 1679 des flots de sang coulèrent, répandus par cette seconde famille de l'espèce humaine que la guerre avait transportée sur l'héritage de celle qui n'était plus. La guerre obtint à Louis XIV, par l'adhésion de l'Espagne, un titre à l'établissement des Français dans la conquête de Colomb, et depuis lors (1697) jusqu'à la révolution française, moins de cent ans passèrent, cent ans fertiles en prodiges. En 1789, on portait à deux cent quatre-vingt millions les revenus de la partie française. Quatre ou cinq cent mille noirs et trente ou quarante mille créoles en couvraient les champs. Huit mille habitations y florissaient. Huit cents navires sillonnaient l'Atlantique pour en porter les fruits à nos ports. Vingt-quatre mille mâtrels ne suffisaient pas à la manœuvre de nos flottes marchandes de ces parages; et qui peut dire combien de bras s'associaient à l'exploitation de tant de richesses! Tout-à-coup ces prospérités cessèrent. Nous ne rechercherons pas si, achetées par un trafic affreux qui enlevait tous les ans, suivant les calculs les plus modérés, plus de cent mille créatures humaines à leur berceau, pour en tuer bientôt la moitié et désoler à jamais le reste, ces prospérités n'étaient pas payées bien cher. Nous ne rechercherons pas non plus si ce Périm d'hommes n'était pas près de s'épuiser, et ce que fût alors devenu Saint-Domingue. La Providence avait d'autres voies. Il se trouva que la France poussa le cri de liberté, que les colons répondirent liberté, les hommes de couleur liberté.

La France voulait la liberté contre Versailles, les colons contre la France, les hommes de couleur contre les colons. La lutte une fois engagée d'abord dans le sein des assemblées coloniales, puis sur des champs de bataille, il se trouva encore que les noirs intervenirent. Ils avaient entendu leurs maîtres rétorquer contre l'assemblée constituante la déclaration des droits de l'homme: ils les égorgèrent. Vainement, depuis, les créoles se jetèrent dans les bras de la Grande-Bretagne; vainement aussi la république dans la personne de Bonaparte essaya de relever sa souveraineté abattue. Il se trouva toujours que les noirs avaient pour eux le nombre et le climat: ce n'était pas leur faute s'ils étaient là cinq cent mille. Ils triomphèrent de de Bonaparte; et l'affreux Dessalines proclama parmi de lâches massacres l'indépendance de ses frères, ils exhumèrent des ruines de la colonie, comme une dernière insulte, le nom indien d'Haïti, et sur les cendres des naturels vengés au bout de 300 ans, les nègres se firent une patrie, des propriétés, des lois. Tout cela se passait en 1804.

« Ainsi, depuis vingt-un ans, si on ne compte que de l'acte d'indépendance, depuis trente-six, en remontant à la scission des créoles, la fidèle colonie de Saint-Domingue était perdue pour nous; et cependant son sol n'avait pas cessé d'être fertile: nous n'avions pas cessé de consommer ses produits plus qu'elle-même d'appeler les nôtres. Tout donc devait être mis en œuvre pour rouvrir ses ports au pavillon français. »

### COMMERCE.

Malgré les énormes droits naguère imposés par la France sur nos toiles de lin, leur prix a été à la hausse dans nos derniers marchés, et ce sont les Français qui s'y approvisionnent; on ne doute pas que l'ouverture des ports de Saint-Domingue, et les avantages accordés au commerce et aux bâtiments français ne soient la cause principale et peut-être la seule de cette hausse. (*Journal de Gend.*)

Dans le dernier rapport que la société rhénane des Indes occidentales a adressé à l'assemblée des actionnaires, tenue à Elberfeld le 26 juillet, elle a dit que cette fois, elle n'avait que des choses favorables à communiquer. Le plus ancien de ses établissements transatlantiques, celui de Port-au-Prince, prospère et les marchandises allemandes y concourent avec succès avec celles de l'Angleterre. Une nouvelle expédition pour ce port se prépare à Brême. Les nouvelles du Mexique sont également satisfaisantes. « La nation allemande, dit le rapport, étant bien accueillie au Mexique, il serait à désirer que les gouvernements suivissent l'exemple de l'Angleterre en reconnaissant cette république, d'autant plus qu'il est à craindre que le congrès n'adopte un projet de loi qui lui est soumis, tendant à n'admettre dans les ports mexicains aucunes marchandises qui ne soient munies d'un certificat d'origine, délivré par des agents mexicains résidant dans les pays d'où elles proviennent. On sait qu'il n'y en a point en Allemagne. Le royaume des Pays-Bas en possède un dans la personne de M. Gorostiza

qui, comme chargé d'affaires de la république du Mexique, réside à Bruxelles, et par ses pleins pouvoirs étendus, peut satisfaire aux dispositions de cette loi pour ce qui regarde le commerce néerlandais. L'exportation pour le Mexique par les ports de ce royaume ne souffrira donc point d'entraves, mais la communication directe de l'Allemagne avec le Mexique, éprouvera dans les circonstances actuelles, une interruption qui sera d'autant plus fâcheuse que les objets de l'industrie allemande y trouvent un débit important et profitable. Les affaires courantes de la compagnie dans ce pays ont eu du succès. Celles avec Buénos-Ayres, fournissent la preuve que l'Allemagne est à même de faire un commerce avantageux avec cette partie de l'Amérique du sud, en se conformant aux goûts et aux besoins des indigènes. On attend un résultat pareil des expéditions faites au Pérou et au Chili. Le nombre des consignations adressées à la compagnie s'augmente tous les jours, et dépose en faveur de la gestion de la direction, qui, dans la prochaine assemblée générale, proposera le doublement du capital de la compagnie par la création de 2000 autres actions, à 500 écus de Prusse chacune. Pour accélérer cette émission, l'époque de l'assemblée générale ordinaire étant trop éloignée, il en sera tenu une extraordinaire le 27 août. La direction insiste sur la nécessité de cette augmentation de fonds, pour l'empêcher d'adresser les consignations dont il s'agit, à des maisons de commerce d'Angleterre ou des Pays-Bas.»

**BOURSE D'ANVERS, du 1<sup>er</sup> septembre.**

**EFFETS PUBLICS.** — Ils sont par continuation en baisse. Il y a eu beaucoup de vendeurs. P. B. Dette active 59 174 P. Obl. du synd. 99 172. Act. soc. de com. 101 P.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été demandé à 174 070 p. A. Le Londres court a été offert à 398 172 P., le 3 m. à 3974 P.; le papier à 2 m. s'est fait à 3975. Le Paris court a été offert à 47 172 070 P.; le papier à 2 m. s'est fait à 47 178 A., le 3 m. à 47 A. Le Francfort court s'est traité à 36 9716, le 6 sem. à 36 5716, le 3 m. à 36. Le Hambourg à 2 m. a trouvé de preneurs à 34 15716, le court est coté 35 178 P., le 3 m. à 34 13716 A.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu quelques petits lots de café: on a payé pour du St. Domingue 39 c., et pour du Brésil 39 407100 cents.

155 caisses sucre Havane blond ont été vendues à fl. 26 174, entrepôt, pavillon étranger.

Il s'est traité 2 caisses indigo Bengale, moyen violet rouge, à fl. 8 37 cents.

**BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 31 août.**

Dette act. 58 374 59 172 3716. Différée, 1 178 1 3716. Bill. de chance 24 174 25 24 13716. Synd. d'amort., 99 374 100 174 100. Rentes remb. 89 174 374 172 nom. Lots de 67 172 69. Act. soc. comm. 100 374 101 374 172.

**PRIX DES GRAINS, à Liège, du 1<sup>er</sup> septembre.**

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 4 95 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 72 c.
» de seigle, récolte de 1824, prix moyen.	fl. 3 41 c.
» » récolte de 1825, prix moyen.	fl. 4 08 c.

**TEMPÉRATURE DU 2 SEPTEMBRE.**

A 9 h. du mat. 16 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 21 d. au-dessus.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

Un **APPRENTI** peut se présenter à l'Imprimerie de ce Journal.

A louer la ferme de Villers-aux-Tours, canton de Nandrin, le propriétaire sera à ladite ferme du 10 au 15 courant, s'y adresser; après cette époque s'adresser à Liège, n° 471, Outre-Meuse.

**(O) LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.**

Par décision du 5 juillet 1825, S. M. a arrêté la 133<sup>e</sup> loterie, sur le même plan que la précédente, 2209,000 florins produits par 34,000 lots et distribués en 18,000 prix et 18 primes.

Le tirage de la première classe commencera le 3 octobre prochain; les autres suivront de 3 en 3 semaines.

Les hauts prix sont de fl. 125,000, 100,000, 80,000, 50,000, 40,000, 30,000, 25,000, 20,000, etc.

La collecte sera ouverte de suite chez le soussigné, rue du Pont, à Liège.

Les billets sont en achat ou en location à la volonté des amateurs. L'on pourra obtenir des lots en achat par entiers, demis, quarts, et huitièmes. Le prix fixé pour la 1<sup>re</sup> classe est de 16 fl. le lot en achat, et 4 fl. en location.

Le plan se distribue au même bureau.

Le collecteur, D. MATHIAS.

E. DEFAVEAUX, rue Féronstrée, n. 591, agent de la compagnie néerlandaise d'Amsterdam, des assurances sur la vie, prévient les personnes intéressées, que le nombre d'actionnaires rentiers de la 1<sup>re</sup> série, de la 6<sup>e</sup> classe (de 45 à 55 ans) étant de 50 et même au-delà, l'intérêt de 8 070 l'an et un dividende d'après l'art. 9 du prospectus leur seront dorénavant alloués; ceux qui maintenant souscriront, jouiront des mêmes avantages.

**AVIS AU PUBLIC**

JANSSEN-LECLERCQ, à la Clef d'or, à côté de l'Hôtel de l'Aigle-Noir, rue Féronstrée, reçoit les kopstuck à 32 c. 4720 (11 172 sols) et les demi-kopstuck à 15 3720 (5 172 sols) de Liège, pour toutes espèces de marchandises d'aunage, en laine et coton, mouchoirs de tous genres, etc. etc., qu'il vend en gros et en détail aux prix les plus modérés.

**AVIS POUR SURENCHÈRE.**

Les enfants et représentans de feu M. Aubin-Joseph Sauvage, donnent avis, que la ci-devant commanderie de Saint Pierre-Fouron, avec château, fermes, moulin, étangs, jardins, prairies, terres arables, d'une consistance de cinquante bonniers, le tout situé communes de Fouron-Saint-Pierre et Fouron-Saint-Martin, au canton d'Aubel, a été adjudgée au prix de vingt-quatre mille cinq cents florins, et que la ferme de Bockrack, commune de Genck, district de Hasselt, consistant en bâtimens de maître, d'habitation et d'exploitation, jardins, étangs, prairies, terres arables, bois de haute-futaie et taillis, pépinière, broussailles, bruyères d'une consistance de 473 bonniers, a été adjudgée au prix de vingt-un mille florins. On peut surenchérir d'un vingtième du prix sur l'un ou l'autre lot, en faisant déclaration devant le notaire Lxs, à Verviers, dans le courant de ce mois.

Lxs, notaire.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Station, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre un beau poêle ouvert. S'adresser chez monsieur Bade, serrurier, rue des Clarisses.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Féronstrée, n. 584.

**A VENDRE**

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

A vendre ou à louer une très belle teinturerie avec six cuves, six chaudières et grand bâtiment de fabrique joignant, situés à Verviers. S'adresser pour les conditions au n° 362, place des Récollets audit lieu.

A louer place Verte, n. 42, deux beaux appartemens de garçon, garnis ou non, ayant la jouissance d'un joli jardin et tout-à-fait indépendants.

*Superbe hôtel à louer, le tout ou en partie.*

A louer le superbe hôtel occupé par M. Vandersberg, banquier, gisant place de la Comédie, à Liège, composé de plusieurs grands salons au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second, plusieurs chambres de domestiques au-dessus, 3 belles caves, un office, deux grandes cuisines, lavoir, 3 pompes à l'eau de puits, une grande citerne à l'eau de pluie, avec sa pompe, une grande cour, un grand jardin bien arboré, une remise à placer 7 ou 8 voitures au-dessus de laquelle il y a 3 belles chambres, une écurie pour 5 ou 6 chevaux, etc. S'adresser à M. Laurent A. J. ROEBERG, propriétaire, Outre-Meuse, à Liège.

( ) A vendre par adjudication, en l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, place St-Pierre, n° 871, le 9 septembre 1825, 3 heures de l'après-midi.

1<sup>o</sup>. Une maison, propre au commerce, sise à Liège, rue Neuvice, n° 947, occupée par les D<sup>lles</sup> Minette, moyennant un loyer de 830 f.

2<sup>o</sup>. Une maison, située en cette ville, rue Souverain-Pont, n° 582, avec cour, citerne et magasins, d'un revenu de 770 f.

3<sup>o</sup>. Deux maisons, sises entre le pont et le quai d'Arroy, cotées 564 et 565, rapportant 331 f.

4<sup>o</sup>. Et une maison, située à Liège, rue St-Jean, n° 771.

1 <sup>er</sup> lot	7087 florins	50 cents	15,500 francs.
Mise	2 <sup>o</sup> id	6615 id.	14,000 "
à prix.	3 <sup>o</sup> id	2740 id.	5,800 "
	4 <sup>o</sup> id	3874 id.	8,200 "

S'adresser à M. CHOKIER, rue Basse-Sauvenière, n° 923, et à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente.

( ) En vertu d'un jugement rendu par requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 23 mars 1822, et enregistré le 26 dito, il sera procédé par le ministère de maître DUSART, notaire, devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers de l'Ouest et Sud réunis de la ville de Liège, en son bureau sis rue de la Plate-Pierre, n. 693, le lundi cinq septembre présente année, à deux heures de relevée, à la vente à l'enchère, sur la mise à prix de deux mille florins du royaume, d'une maison cotée 521, consistant en une boutique, trois pièces au rez-de-chaussée, quatre grandes chambres, deux greniers, deux caves, une cour et deux issues, située en la commune de Liège, au faubourg Saint Gilles, joignant à M. Viot et Coppeneur.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, au bureau de M. le juge de paix susdit ou en l'étude dudit notaire, sise rue Féronstrée, n° 569, à Liège et chez maître FABRY, avoué, rue des Célestins, n° méro 675 2<sup>o</sup> bis, au prédit Liège.